

PREVENTION DES RISQUES LIÉS A LA MANUTENTION DE PERSONNES

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

Public visé

- Travailleurs médicaux et paramédicaux, accompagnants et soignants, ayant une activité de manutention de personnes âgées, malades ou handicapées, afin de limiter le risque de blessures ou de maladies professionnelles dorsolombaire.

Prérequis

- Aptitude physique.
- Connaissance du milieu soignant ou accompagnant.
- Utilisation usuelle de la langue française

Cadre réglementaire de l'action de formation

- Manutention : Articles R4541-1 à R4541-11 et R4141-15 du code du travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Durée de l'action

- 14 heures (2 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation.

Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum.

Contenu théorique

- Identifier les accidents de travail et maladies professionnelles dûs à la manutention.
- Expliquer les situations à risques spécifiques à la manutention de personnes.
- Rappeler les notions d'anatomie organisation musculaire, squelette et colonne vertébrale, troubles musculo-squelettiques.
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts : démultiplication des masses, recherche de l'équilibre.
- Définir les principes applicables spécifiquement à la manutention de personnes.
- Utiliser le matériels pour la manutention de personnes.

Contenu pratique

- Visite commentée du site.
- Etudier les postes du site.
- Appliquer la gestion des énergies.
- S'entraîner aux techniques gestuelles : retournement, translation, redressement, rehaussement, transferts, relevage suite à une chute et utilisation du lève-malade.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- **Formacode** : 43402 – Manutention malade.
- **NSF** : 331 – Santé.

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable d'assurer sa propre sécurité et celle des résidents ou patients en mettant en œuvre des techniques de manipulation élaborée et adaptée spécifiquement à chaque tâche.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnement oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, chaises, tables, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : mobilier et appareils d'aide à la manutention sur lesquels les stagiaires doivent être formés.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.